

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et Mme Renate Cornu, acceptée par le Conseil municipal le 12 septembre 2002, intitulée: «En quoi doit-on s'en mêler? (Expo.02)»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- Expo.02 sera inaugurée sous peu;
- son volet national sera suivi d'un volet cantonal qui, pour Genève, est soutenu par le Canton et par chacune des communes;
- le 14 septembre 2002, sur l'artepilage d'Yverdon, se tiendra la Journée genevoise;
- le projet genevois, dénommé «Ge.02, de quoi ge me mêle?», est en fait un projet différent, multiculturel, qui ne vend pas la Genève internationale comme un label, mais la manière dont elle vit au quotidien l'accueil, la présence et l'intégration des 180 communautés étrangères habitant en son sein;

(...)

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour apporter son soutien au projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?», en libérant à l'intention du collectif qui assume ce projet une subvention de 108 000 francs (correspondant à la sommes de 60 centimes pour chacun des 180 000 habitants que compte la ville de Genève), pour le travail qui fera suite à la Journée genevoise du 14 septembre à Yverdon.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion n'est plus d'actualité au vu des dates indiquées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 18 avril 2007.